

<b>Année de la Formation/Domaine/Mention : Diplôme d'Université Cartographie, Systèmes d'Information géographique et analyse de données (C-SIGAD)</b> <b>Parcours-type :</b> <b>Parcours pédagogique (le cas échéant) :</b> <b>Responsable de la Formation : Pascal MAO et Nicolas ROBINET</b> <b>Responsable de l'Année : Pascal MAO</b>	<b>Code Diplôme :</b>  <b>Code VDI :</b> <b>Code Etape :</b> <b>Code VET :</b>	<b>Date approbation CFVU : 30/04/2020</b>  <b>Régime Formation</b> <b>Modalité Formation</b>
---	--	---

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				CRISE SANITAIRE							
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	NOUVELLE EVALUATION A PREVOIR SUR CHAQUE MODULE <i>(CC = contrôle continu / ET = épreuve terminale / * = coefficient)</i>							
					Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %												
<b>SEMESTRE 1</b>																			<b>SESSION 1</b>		<b>session 2</b>					
<b>Module 1 : Connaissances générales en cartographie et SIG</b>	EASG6001	O			Assiduité						oui							24	Assiduité	report Assiduité						
<b>Module 2 : Initiation aux SIG</b>	EASG6002	O			Assiduité						oui							24	Assiduité	report Assiduité						
<b>Module 3 : Analyse de données, traitements statistiques</b>	EASG6003	O			Assiduité						oui							24	Assiduité	report Assiduité						
<b>Module 4 : Utilisation approfondie des SIG</b>	EASG6004	O			Assiduité						oui							24	Assiduité	report Assiduité						
<b>Module 5 : Projet tutoré et validation des acquis</b>	EASG6005	O		4	Ecrit rapport		2				NON		Ecrit rapport				2	18	CC *2 Ecrit rapport + CC *2 oral	ET *2 Ecrit rapport + ET *2 oral						
					Oral Soutenance		2						Oral Soutenance				2									
<b>Total ECTS / Semestre</b>																			<b>Total Nbre d'heures</b>						<b>114.00</b>	

Commentaires : Le diplôme d'université est décerné aux étudiants, qui ont assisté à l'ensemble des modules de 1 à 4, qui ont obtenu à la fois une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'écrit du module 5, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'oral du module 5.

Les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions requises pour être admis à la première session passent une seconde session selon les modalités suivantes :

Pour cette seconde session, l'étudiant doit repasser la ou les épreuves (écrit et / ou oral) du module 5 qui n'ont pas satisfait les conditions requises à la première session.

Après délibération du Jury, à l'issue de la seconde session, les étudiants sont déclarés admis au diplôme d'université s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve présentée ou aux deux le cas échéant.

Dans le cas contraire, le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury.

